

08 heures 30

02)	DOSSIER N° 2400409	RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS
Titre de l'affaire	CGV - Demande de condamner les contrevenants comme prévenus d'une contravention de grande voirie à l'amende prévue à cet effet, et solidairement au versement de la somme 67350 F CFP correspondant aux frais d'établissement du procès-verbal de contravention de grande voirie ainsi qu'à la réparation des dommages qui leur sont imputables par l'enlèvement sous astreinte d'un épi constitué d'amas de roches occupant le domaine public maritime sans autorisation et par la condamnation des contrevenants au paiement de la somme 9 492 000 F CFP correspondant à la réparation du dommage qui leur est imputable pour la réalisation de travaux d'extraction de sable du domaine public maritime, sans autorisation administrative au droit de la parcelle cadastrée EA n° 52, sise dans la commune associée de PaoPao, île de Moorea.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président
Défendeur	SAS MOOREA LAGOON RESORT Madame E.. F.. EURL POLYNESIE TERRASSEMENT Madame G.. H.. Monsieur G.. I.. Monsieur G.. J..	Maître MESTRE François Maître MESTRE François SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN SELARL PIRIOU QUINQUIS BAMBRIDGE-BABIN
03)	DOSSIER N° 2400401	RAPPORTEUR: Monsieur le Président Pascal DEVILLERS
Titre de l'affaire	CGV - Demande de condamner le contrevenant comme prévenu d'une contravention de grande voirie à l'amende prévue à cet effet, au versement de la somme de 37 300 F CFP correspondant aux frais d'établissement du procès-verbal et à la réparation du dommage qui lui est imputable par l'enlèvement d'anciennes installations et à la remise en état des lieux sous astreinte ou par le paiement de la somme de 1 471 403 F CFP causé par l'occupation sans titre du domaine public maritime par d'anciennes structures à des fins d'exploitation pernicieuse dans le lagon de Takaroa.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président
Défendeur	Monsieur K.. L..	Monsieur K.. L..

